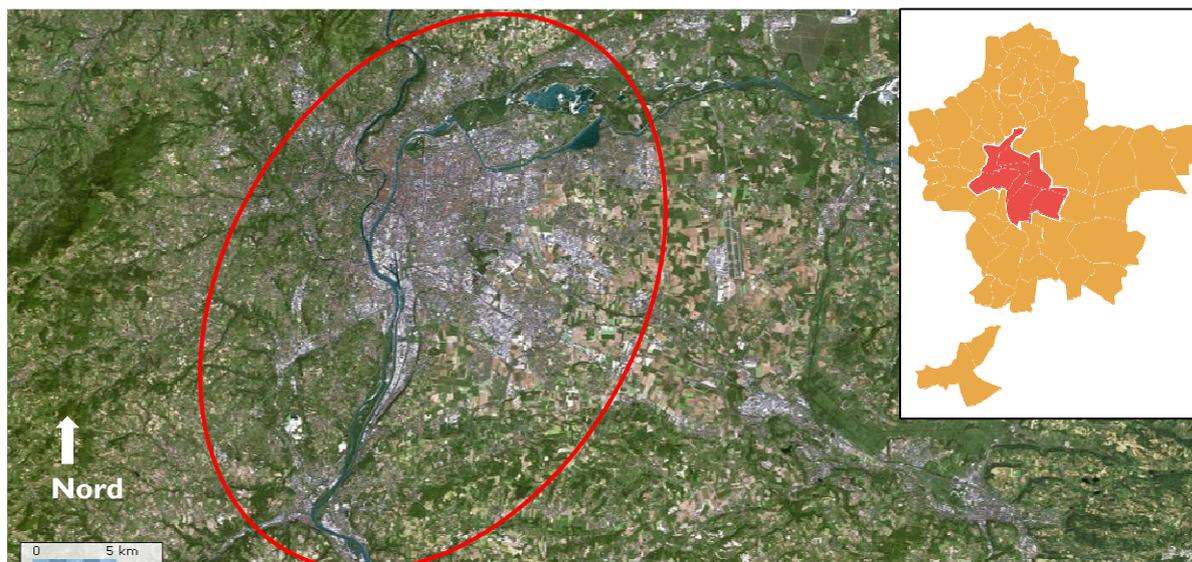


12

Connaissance
Stratégie**Charte de l'arbre**
Grand Lyon (Rhône)**Contexte : Urbain**Échelle d'intervention : intercommunale

A l'heure où près de 80 % des Français vivent dans les villes, la question de la préservation et du développement de la place de la nature dans les espaces urbanisés devient un enjeu important, car conditionnant l'attractivité et « l'habitabilité » même de ces territoires. L'arbre symbolise souvent cette recherche d'équilibre entre ville et nature. Pourtant sa protection reste difficile face à la pression foncière et aux logiques « fonctionnalistes », sa connaissance et sa gestion sont souvent oubliées ou méconnues, et son développement est parfois plus quantitatif que qualitatif. Face à ce constat, la reconstruction d'une culture commune et partagée de l'arbre s'avère indispensable. C'est l'objectif même de la Charte de l'Arbre développée sur le territoire du Grand Lyon.



Cerclée de rouge : la communauté urbaine du Grand Lyon regroupe 58 communes dont 2 communes non contiguës à l'agglomération lyonnaise : Grigny et Givors, pour un territoire de 52 715 ha.

Source : Géoportail. Source petite carte : Grand Lyon.

Objectifs :

- ▶ Changer le regard sur l'arbre en ville
- ▶ Améliorer la qualité de l'arbre en ville et la biodiversité qui y est associée
- ▶ Faire de la question de l'arbre en ville une problématique transversale associant tous les acteurs du territoire

Axes et engagements du plan *Restaurer et Valoriser la Nature en ville* concernés¹ :**▶ Axe 1 : Ancrer la ville dans sa géographie et son milieu naturel**

Engagement 3 : Intégrer la nature et ses fonctionnalités dans les documents de planification

▶ Axe 2 : Développer les espaces de nature en qualité et en quantité

Engagement 9 : Améliorer la qualité des sols urbains et péri-urbains

Engagement 5 : Concrétiser le maillage vert et bleu

Le site

L'arbre est un des premiers liens à la nature pour les habitants de la ville. En ce sens, il est au cœur des enjeux d'amélioration du cadre de vie urbain par la nature.

Le 20^e siècle a été marqué par une forte diminution de la présence de l'arbre en ville, du fait d'une gestion fonctionnaliste de l'aménagement urbain, concentré sur le bâti, la réduction des coûts et l'adaptation de la ville à l'automobile. Cette période a été destructrice pour l'arbre de deux points de vue : d'une part, elle s'est soldée par une forte diminution du nombre d'arbres et une dégradation de leur état sanitaire en général ; d'autre part, elle a eu pour conséquence une importante perte des savoirs sur l'arbre urbain qui a contribué à une gestion mettant en péril la santé des arbres.

Depuis les années 80, le processus a commencé à s'inverser avec la montée en puissance des préoccupations environnementales, mais aussi par le rejet des habitants d'un modèle urbain au cadre de vie peu attractif. A Lyon, c'est à partir des années 90 que la prise de conscience s'est opérée, avec la création d'un service « Arbre et Paysage » au sein de la Direction de la voirie du Grand Lyon en 1992 puis en 2000, avec l'adoption de la première Charte de l'arbre.

Le paysage urbain est une compétence partagée entre le Grand Lyon (communauté urbaine) et les communes qui la composent. Aujourd'hui, le Grand Lyon gère la voirie et les arbres d'alignement des rues et des places, et chaque commune est en charge des espaces verts.

Le Grand Lyon est ainsi gestionnaire de 80 000 arbres, ce qui ne représente qu'une faible part de tous les arbres du territoire, puisque l'on estime entre 2 et 3 millions le nombre d'arbres sur l'agglomération lyonnaise. Cette responsabilité représente toutefois un travail considérable : en moyenne, ce sont 1 000 arbres dépérissants qui sont remplacés chaque année sur les espaces publics. La gestion des arbres est réalisée par des entreprises externes rémunérées par le Grand Lyon. Ces arbres sont actuellement gérés sans produits phytosanitaires et plusieurs principes de gestion durable ont été appliqués à la suite de la première Charte de l'arbre : plantation d'espèces plus variées, amélioration des plantations pour prolonger la durée de vie des arbres, etc.



Taille sévère des platanes de la Croix-Rousse, 1970. Source : Grand Lyon

En plus d'être une compétence partagée entre le Grand Lyon et les communes, **la gestion de l'arbre doit être partagée entre les différentes compétences** des multiples acteurs présents sur le territoire. En effet, la gestion de l'arbre en ville n'est pas seulement une question horticole ou biologique, elle est en lien constant avec les méthodes de gestion de l'eau, du sol, des réseaux, de la voirie ou de la propreté, par exemple. Un arbre pour se développer a besoin d'un volume de terre important, d'un apport en eau régulier, de sols meubles et de place, aussi bien dans l'air que dans le sol. De plus, c'est un être vivant qui est en constante évolution dans un paysage urbain qui est le plus souvent figé. Sa présence nécessite donc une attention particulière et une coordination entre différentes compétences.

Prise en compte dans l'aménagement du territoire

Les arbres du Grand Lyon sont parfois protégés via **un classement spécifique dans le PLU** (Plan Local d'Urbanisme). En effet, ils peuvent être situés soit dans un espace boisé classé, soit classés en arbre remarquable soit encore appartenir à un « Espace Végétalisé à Mettre en Valeur » (EVMV). Le classement en espace boisé classé par exemple, entraîne le rejet de toute demande de défrichement définitif et peut s'appliquer à la fois sur des bosquets, des haies et des arbres isolés ou des plantations

d'alignement. Le prochain PLU de l'agglomération lyonnaise (qui est en cours de révision en 2012) devrait clarifier la logique et la précision de classement.



Source : Grand Lyon. La ville reste un milieu agressif pour l'arbre : pollution, salage des rues en hiver, luminosité trop forte ou trop faible, ou encore agressions directes comme des blessures infligées par la circulation automobile ou par l'utilisation de l'arbre comme support.

Les acteurs

Structure maître d'ouvrage & maître d'œuvre

Le Grand Lyon, communauté urbaine de Lyon est à la fois signataire de la Charte et animateur du processus de construction de la Charte.

GRAND LYON
communauté urbaine

Partenaires

Une centaine de structures a été conviée pour la préparation de la deuxième Charte de l'arbre. Elles appartiennent à des catégories et des secteurs d'activité variés, mais qui sont tous en lien de près ou de loin avec l'arbre en ville (voir le schéma plus bas) : communes, entreprises de gestion des espaces verts, paysagistes, urbanistes, chercheurs, associations de protection de l'environnement et d'éducation à l'environnement, etc.

Ces trois structures sont les principales partenaires de la Charte :

UNEP : Union des Entreprises du Paysage

FFP : Fédération Française du Paysage

FNPHP : Fédération Nationale des Producteurs de l'Horticulture et des Pépinières

Bénéficiaires

- **Les habitants** : ils sont les premiers bénéficiaires de l'amélioration du cadre de vie.
- **L'arbre et le paysage urbain** : cette Charte a pour objectif une meilleure prise en compte de l'arbre sur le territoire pour améliorer sa protection, sa gestion et son développement.

Les actions

- **Une première Charte** a été réalisée en 2000. Elle énonçait cinq grands principes qui constituent le socle d'une philosophie partagée et des points de convergence entre les différents signataires : diversité, permanence, durée, dynamique du paysage et économie (voir ci-dessous une description des principes de la Charte). Des actions étaient également proposées autour de trois objectifs : protéger l'arbre en ville, bien concevoir les futures plantations pour développer harmonieusement l'arbre dans la cité et informer/sensibiliser le public. Le Grand Lyon a été seul signataire de cette première charte.

- **La deuxième Charte**, rédigée fin 2011, met en avant huit principes (trois ont été ajoutés par rapport à la première Charte) qui forment également la philosophie commune et les points de

convergence entre les adhérents de la Charte. Elle propose par ailleurs une série d'actions, déclinées sur cinq grandes thématiques : l'acquisition de connaissances, la diffusion de bonnes pratiques, la transmission de savoirs, l'amélioration de la transversalité ainsi que le métissage des compétences et le lien entre les actions liées aux processus politiques ou règlementaires.

Les huit principes de la Charte de l'arbre

(Source : Charte de l'arbre du Grand Lyon ; Com. Pers. F. Ségur)

- **Diversité** : La Charte de l'arbre vise à utiliser au mieux les quelques 300 espèces et variétés d'arbres que l'on peut planter dans la région, aussi bien dans un souci esthétique qu'écologique. En effet, la diversité d'essences renforce la qualité esthétique du paysage, préserve la richesse écologique, participe à l'enrichissement culturel et botanique des citoyens et constitue une clef d'adaptation de notre environnement végétal aux changements climatiques.

- **Permanence** : Conserver au fil des saisons un paysage attrayant en prenant mieux en compte l'évolution des végétaux, qu'ils soient à feuilles caduques ou persistantes.

- **Durée** : Gérer les arbres sur le long terme et augmenter leur espérance de vie. L'espérance de vie des arbres citadins est en effet généralement plus faible que celle qu'ils auraient dans leur milieu naturel d'origine. Mais cette situation peut changer en améliorant les conditions de vie des arbres (eau, sol, etc.).

- **Dynamique du paysage** : Grâce à l'évolution continue de l'arbre, au fil des saisons et des années, le paysage urbain est en perpétuel changement. C'est cette dynamique qu'il faut anticiper dès la conception de projets d'aménagement, afin de limiter les surcoûts d'entretien et de permettre sur le long terme une forme et une ambiance harmonieuse du paysage.

- **Economie** : « Planter, gérer et entretenir mieux et plus pour moins cher » s'inscrit dans la problématique générale de rationalisation des dépenses tant publiques que privées. Ce principe est la conséquence d'une gestion cohérente liée aux premiers principes : nous avons besoin d'une bonne connaissance des arbres pour mieux les gérer, d'un paysage diversifié et résistant aux maladies, permanent, renouvelé régulièrement et durable pour être amorti sur le long terme.

- **Pédagogie** : Elle incite à construire une « culture partagée de l'arbre », grâce à l'écoute, l'information, l'acceptation et la participation de tous.

- **Solidarité** : L'arbre est porteur de valeurs symboliques très fortes d'altruisme et de solidarité. Ces valeurs peuvent être portées à différents niveaux :

- **Solidarité territoriale** : être en capacité de fournir à ses habitants un cadre de vie équivalent sur tout le territoire.
- **Solidarité trans-générationnelle** : offrir un patrimoine naturel de qualité aux générations futures.
- **Partage de savoir** : toutes les structures n'ont pas forcément à disposition une expérience de pointe sur la gestion des arbres. Le partage des connaissances entre acteurs et même avec d'autres pays est essentiel, puisque la question du développement de l'arbre est universelle.
- L'arbre comme **support d'actions de solidarité** (parrainage, etc.).

- **Innovation** : Adopter une stratégie de recherche et de développement dans le domaine de l'arboriculture urbaine et du paysage. Les thématiques les plus concernées sont le lien de l'arbre avec le sol, l'eau, le climat et les pesticides et pathologies. Par exemple, un programme de recherche « SCIENCIL » sur l'arbre urbain est basé à la Cité internationale de Lyon.



La Cité internationale de Lyon, située aux abords du parc de la Tête d'or, a placé l'arbre au centre de l'aménagement urbain. Source : Grand Lyon



« Au 19^e siècle, où l'objectif circulatoire n'était pas une finalité, on utilisait par exemple 25 mètres cubes de terre pour planter un arbre. Ce volume s'est réduit en un siècle à un mètre cube ! En conséquence, les arbres plantés dans les années 70-80 sur le Grand Lyon ont déperé. En 1996, 48 % des 1 000 arbres renouvelés sur les espaces publics du Grand Lyon étaient âgés de moins de 30 ans et seuls 8 % étaient centenaires. »

→ La Charte de l'arbre est basée sur le volontariat de chacun : les structures qui le souhaitent peuvent adhérer et s'engagent alors, d'une part à respecter la philosophie prônée par les différents principes, et d'autre part à définir un plan d'action. La Charte propose des pistes d'actions qui sont déclinables à différentes échelles, de façon à ce que chaque commune puisse réaliser un plan d'action adapté à son territoire.

→ Cette Charte a pour vocation de démultiplier les plateformes d'échanges de connaissances et de bonnes pratiques à toutes les échelles et entre tous les acteurs concernés, à l'image et en coordination avec les structures déjà existantes à l'échelle Rhône-Alpes ou nationale telles que Echos Paysageⁱⁱ ou Plante et Citéⁱⁱⁱ.

Ces différents principes visent à opérer un **changement de culture et de paradigme**, préalable nécessaire à toute action de préservation de l'arbre en ville. Trois grandes étapes fondamentales semblent nécessaires à une gestion intégrée de l'arbre en ville :

1) Opérer une transversalité dans la gestion verticale actuelle des villes.

Repenser la place de l'arbre en ville, et même plus, la notion de « forêt urbaine », permet de remettre en question la compartimentation des responsabilités concernant la gestion du patrimoine arboré et plus généralement de la nature en ville. En effet, cette question se situe à la croisée des problématiques d'environnement, d'accessibilité, d'adaptation au changement climatique, de solidarité intergénérationnelle, d'usage de l'espace public ou de gestion de l'eau.

2) L'arbre n'est pas seulement ce que l'on pense, il est plus que cela.

Les fonctions de l'arbre en ville, au-delà de l'ombrage et de l'esthétique restent encore bien souvent méconnues. L'arbre ne doit pas non plus être vu comme une contrainte supplémentaire pour la voirie, la gestion de l'eau en ville ou des réseaux. Il est aussi une participation à une meilleure gestion des eaux pluviales, la régulation des îlots de chaleur urbains, l'amélioration de la qualité de l'air...

3) Placer la Nature au cœur de l'urbanité moderne.

Changer la façon d'envisager la place de l'arbre en ville est un préalable indispensable à toute action de préservation. « Ainsi, la nature devient l'élément clef d'une **urbanité moderne**. En tant qu'emblème de la nature en ville, l'arbre est ainsi investi d'une valeur symbolique supplémentaire. Cela vient renforcer la place qu'il occupe au sein de notre imaginaire collectif et enrichir le lien affectif que nous entretenons avec lui. » (Charte de l'arbre du Grand Lyon). L'arbre est considéré comme un élément identitaire du paysage.

Les « produits dérivés »

- Un document synthétisant la Charte sera publié à destination du grand public.
- Des synthèses bibliographiques ont été produites à destination des partenaires : recommandations pratiques pour le PLU, par exemple.
- Des supports de communication ont été produits : CD, affiches, porte-clé...

La dynamique du projet

Contexte / démarche globale / cadre politique de l'action

La deuxième Charte de l'arbre a été réalisée en 2011, **année internationale de la forêt**.

Cette Charte est rattachée au concept de « villes durables » et s'inscrit dans ce sens dans des orientations stratégiques et législatives, tant nationales (Lois Grenelle 1 et 2) que locales.

La Charte est liée à différents programmes d'actions du Grand Lyon : **plan climat, plan modes doux...** et permet dans ce sens une plus forte transversalité entre les différentes politiques menées par le Grand Lyon. Ensuite, la Charte de l'arbre s'inscrit dans le cadre de la **Charte d'Ecologie Urbaine**. La version de 2011 est également une suite de **l'Agenda 21** 2007/2009. Enfin, la Charte de l'arbre devrait être prise en compte dans la révision du **PLU** (Plan Local d'Urbanisme) qui est en cours à l'échelle du Grand Lyon et rentre en cohérence avec le **SCOT** de l'agglomération lyonnaise.

Une **charte européenne de l'arbre d'agrément**^{iv} a été également réalisée par la Société Française de l'Arboriculture, mais le Grand Lyon n'en est pas signataire car elle n'a pas d'intérêt supplémentaire par rapport à la charte déjà existante.

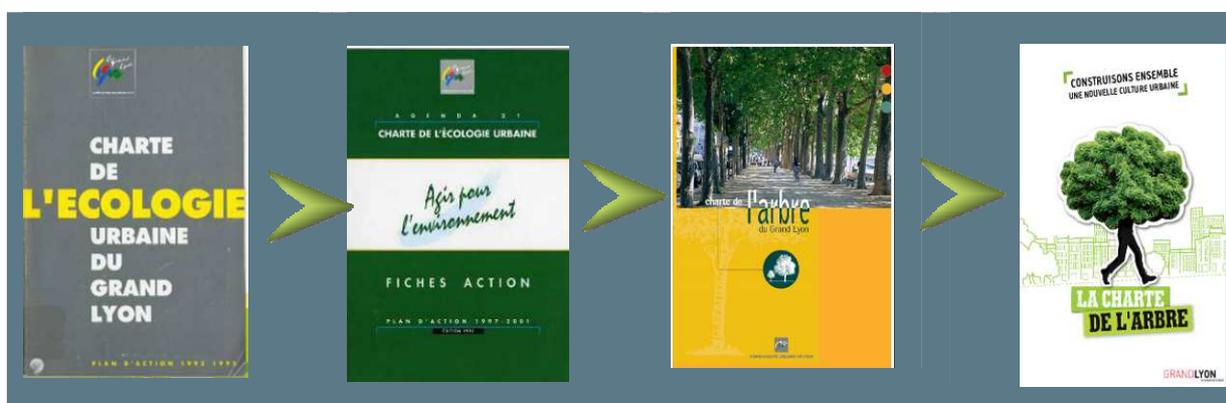
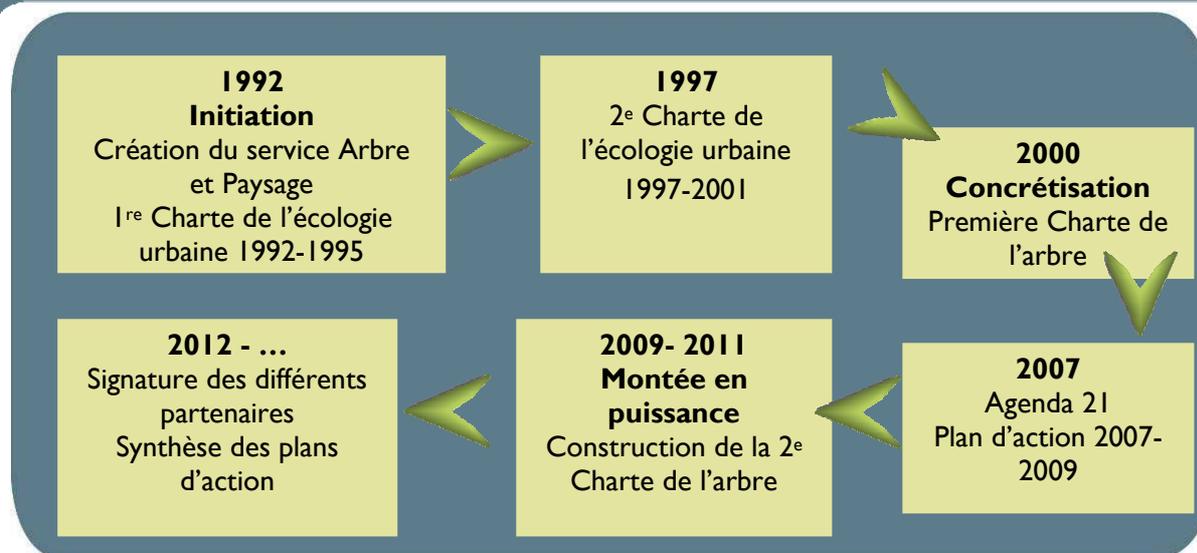
➔ Une charte se doit de rassembler des éléments de culture universelle ainsi que des éléments spécifiques aux problématiques et aux acteurs du territoire concerné.

Les étapes

La Charte de l'arbre n'est pas arrivée en 2000 sans prémices. Elle est le fruit d'un long processus de remise en question de la place du végétal dans l'aménagement du territoire. Le modèle d'aménagement urbain est questionné autour des enjeux de durabilité des plantations, du « décor », qui n'appréhende pas l'évolution du végétal et des coûts financiers importants de la gestion. En 1992, année de la convention de Rio sur la diversité biologique, un changement notable s'opère au sein de la communauté urbaine avec la création du service Arbre et Paysage, montrant le passage d'une gestion « fonctionnaliste » des espaces urbains de la ville par différents services travaillant chacun de façon séparée, à une évolution plus transversale des projets entre services.

C'est vers l'arbre que le Grand Lyon s'est tourné dans la perspective de travailler sur une meilleure intégration de la nature en ville. Cela est évidemment lié au fait qu'il est propriétaire de cette « part » de nature en ville, qui est souvent délaissée au profit d'un fleurissement par les communes. La question de l'arboriculture urbaine est d'autant plus pertinente à développer qu'elle constitue une ouverture importante sur le paysage.

► Cette Charte vise également à montrer aux communes que la nature en ville s'étend au-delà du fleurissement des espaces verts et prend également en compte la strate arborée.



1^{re} Charte de l'écologie
Plan d'action 1992-95

2^e Charte de l'écologie
Plan d'action 1995-97

1^{re} Charte de l'arbre
2000

2^e Charte de l'arbre
2011

Dans la deuxième Charte de l'écologie urbaine du Grand Lyon de 1997, le plan d'action prévoit de « réaliser une Charte des arbres du Grand Lyon », ce qui sera concrétisé trois ans plus tard. Cette première Charte de l'arbre permet d'opérer une évolution importante pour la prise en compte de l'arbre et du végétal dans l'aménagement urbain. Sur le territoire du Grand Lyon, les méthodes de gestion et les principes de conception évoluent également rapidement.

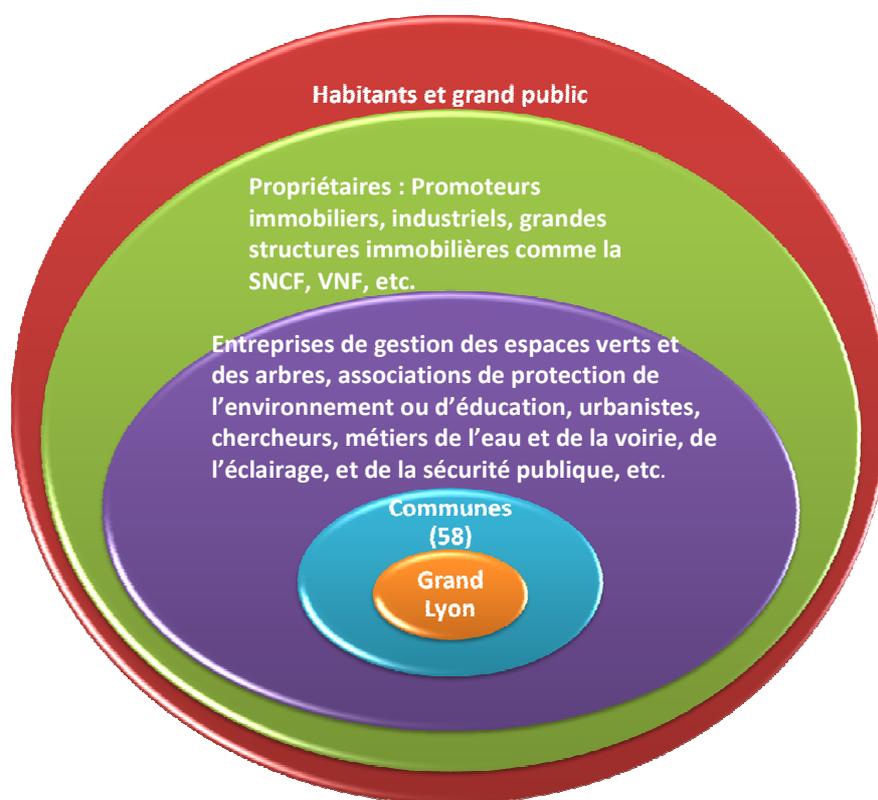
Cependant, cette première Charte fait l'objet de deux critiques majeures. D'une part, elle était avant tout destinée à un usage interne au Grand Lyon, alors que la Communauté urbaine n'est pas la seule entité concernée par la gestion de l'arbre. D'autre part, les enjeux liés au développement durable n'étaient pas entièrement pris en compte dans la première Charte. L'aspect social n'était pas présent, et il manquait le lien avec des sujets émergents : l'adaptation aux changements climatiques, la densité et l'attractivité du milieu urbain, la gestion de l'eau, la pollution ou encore la trame verte et bleue. La deuxième Charte de l'arbre est donc élaborée pour pallier ces défauts : elle se veut partagée par un large panel d'acteurs concernés par la présence de l'arbre en ville et ouverte à de nouveaux enjeux. Cette Charte est le fruit de deux ans d'un travail démarré en 2009 avec tous les acteurs du territoire. Trois groupes de travail de 30 à 40 personnes ont été formés et quatre réunions ont été organisées, ainsi qu'un colloque de restitution collectif. A chaque réunion, une centaine de structures a été invitée à venir débattre sur des thématiques variées pour construire la nouvelle Charte. Un travail bibliographique, réalisé en amont au sein du Grand Lyon a apporté des supports nécessaires à la discussion.

De nouveaux principes sont définis pour ouvrir la Charte à tous les enjeux du développement durable : aspects sociaux, amélioration continue des connaissances et innovation ont notamment été

ajoutés à la première Charte. Cette Charte permet de penser l'arbre à l'échelle du territoire et de s'ouvrir à de nouveaux espaces comme les balmes (coteaux boisés), les haies ou les parcelles privées sur lesquels le Grand Lyon n'a pas de prise.

Suites : La deuxième Charte de l'arbre a été publiée fin 2011. Courant 2012, les différentes structures associées aux projets seront sollicitées pour signer la Charte et proposer un plan d'action, puis une synthèse des plans d'action devrait être rédigée. Elle formera en quelque sorte la « maquette commune » de l'application de la Charte de l'arbre. Cette synthèse devrait permettre de dessiner une cohérence entre les différents messages diffusés sur l'arbre et sa gestion sur l'ensemble du territoire. En effet, on constate par exemple qu'il y a une multiplicité de discours existant aujourd'hui sur la taille des arbres, qui vont à l'encontre d'une bonne gestion de l'arbre et qui peuvent rendre perplexe les personnes concernées par les choix à faire. Un colloque devrait être organisé pour présenter cette synthèse.

La Charte de l'arbre vise à intégrer petit à petit de plus en plus d'acteurs autour de sa démarche, pour la rendre plus cohérente, pertinente et durable. Différents « cercles » d'acteurs devraient être associés au fil du temps :



La première charte impliquait exclusivement les salariés du Grand Lyon. La deuxième charte intègre désormais le 2^e et 3^e cercle (bleu et violet). L'objectif est ensuite d'associer également à la démarche les propriétaires du territoire, puis le grand public (3^e et 4^e cercle d'acteurs).

Moyens humains

L'élaboration de la deuxième Charte a été coordonnée et organisée par une personne chargée du service Arbre et Paysage (F. Ségur) du Grand Lyon : environ 20 % de son temps de travail a été consacré à ce projet pendant deux ans. Plusieurs stagiaires et quelques autres personnes du service Arbre et Paysage l'ont appuyé sur les aspects bibliographiques et organisationnels et ont participé aux différents groupes de réflexion formés.

Compétences nécessaires / mobilisées

L'élaboration de la Charte de l'arbre demande en premier lieu des compétences en foresterie urbaine. Mais une gestion plus cohérente de l'arbre demande à élargir ces compétences vers de nombreux autres domaines, allant de la gestion urbaine, aux sciences de l'écologie et aux sciences sociales.

→ Une forte interdisciplinarité au sein des acteurs mobilisés permet d'obtenir une Charte plus riche et plus pertinente à tous points de vue.

Moyens financiers

Il n'y a pas eu de budget spécifique pour cette Charte au sein du service Arbre et Paysage, qui gère environ six millions d'euros de budget annuel, le Grand Lyon consacrant au total entre 15 et 25 millions d'euros par an aux questions d'aménagement des paysages.

Aucun soutien financier n'a été demandé aux différentes structures sollicitées pour l'élaboration de la Charte en dehors du temps consacré aux réunions de travail. L'ensemble du pilotage et de la production de la Charte a été financé par le Grand Lyon.

→ L'objectif de cette Charte est aussi de parvenir à diminuer les budgets consacrés tout en améliorant la gestion de l'arbre. La mutualisation des moyens proposée et l'amélioration de la cohérence entre les structures devrait permettre de réduire les budgets globaux engagés par chacun dans la gestion de l'arbre.

Moyens techniques

Aucun moyen technique particulier n'a été mobilisé, en dehors de l'organisation de réunions (quatre réunions de trois heures) et d'un colloque avec une centaine de participants.

Communication

Moyens de communication : affiche, CD, porte-clé, informations dans les journaux locaux, auprès de la presse et dans les médias. Cette communication est réalisée à destination du grand public, pour informer de la réalisation de la Charte et des engagements pris par chacune des entités signataires.

Concertation

Contrairement à la première version, cette deuxième Charte de l'arbre a été entièrement co-construite avec tous les acteurs intéressés par la présence de l'arbre sur le territoire du Grand Lyon à l'aide de plusieurs réunions de débat et de confrontation de points de vue. Ceux-ci ont donné suite à la rédaction de nouveaux principes de la Charte, et à la définition de thématiques et de pistes d'actions pour cette Charte.

Légende ○ : pas de concertation ; + : information ; ++ : consultation ; +++ : concertation.

	Conception	Mise en œuvre	Fonctionnement	Bilan clôture
Grand Lyon	○ + ++ +++	○ + ++ +++	○ + ++ +++	○ + ++ +++
	Le Grand Lyon est la structure animatrice et coordinatrice de la Charte. C'est le service de l'Arbre et du Paysage qui est en charge de la réalisation de cette Charte.			
Communes associées	○ + ++ +++	○ + ++ +++	○ + ++ +++	○ + ++ +++
	<i>Concertation</i> : Les communes ont toutes été invitées à participer à l'élaboration de la Charte de l'arbre puis à y adhérer.			
Entreprises et établissements publics concernés	○ + ++ +++	○ + ++ +++	○ + ++ +++	○ + ++ +++
	<i>Concertation</i> : Dans cette deuxième Charte, les entreprises concernées de près ou de loin par la gestion de l'arbre ont été invitées à participer à la construction de la Charte de l'arbre puis à y adhérer.			
Associations partenaires	○ + ++ +++	○ + ++ +++	○ + ++ +++	○ + ++ +++
	<i>Concertation</i> : Les associations ont été invitées à construire cette deuxième Charte de l'arbre et à y adhérer.			

	Conception	Mise en œuvre	Fonctionnement	Bilan clôture
Elus	○ + ++ +++	○ + ++ +++	○ + ++ +++	○ + ++ +++
	Les élus de la communauté urbaine ont participé au lancement de la démarche via une action de l'Agenda 21 du Grand Lyon, ainsi qu'aux groupes de travail. De plus, leur avis a été pris en compte lors des présentations en Conférences des maires et des présentations en commission auprès du Grand Lyon. Enfin, la Charte a été adoptée par le Conseil communautaire du Grand Lyon.			
Habitants du territoire	○ + ++ +++	○ + ++ +++	○ + ++ +++	○ + ++ +++
	Ils n'ont pas été associés à la construction de la Charte de l'arbre. Ils en ont été informés via divers supports de communication et par les associations ou entreprises déjà associées.			



Place Bahadourian, Lyon. Photo : Grand Lyon

Analyse

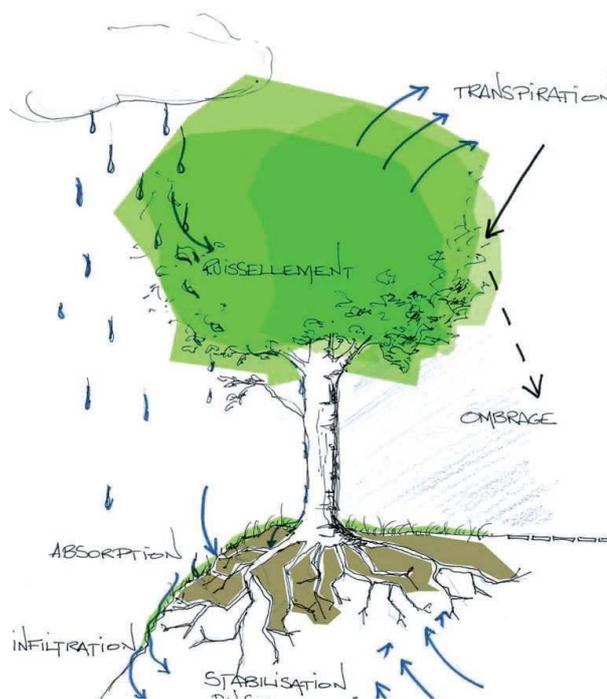
Services écosystémiques liés :

Au-delà de la fonction d'ombrage et l'agrément paysager, l'arbre offre aux citadins de nombreux « services » qui sont souvent méconnus.

► **L'arbre, une clé de lecture du paysage urbain.** Plus qu'un objet ornemental, l'arbre crée une ambiance particulière et nous fait prendre conscience des perspectives, des volumes et des hauteurs de la ville. En ce sens, l'arbre est également un facteur d'attractivité. Sa présence augmente d'ailleurs la valeur foncière d'un site.

► **L'arbre, support du vivant en ville.** L'arbre offre un refuge à une faune et une flore diversifiée : champignons, oiseaux, petits rongeurs, insectes, etc.

► **L'arbre constitue une identité historique et culturelle pour la ville.** Il témoigne du passage du temps au travers du changement de son feuillage avec les saisons et durant sa



Source : Charte de l'arbre du Grand Lyon.

croissance. Il constitue un repère temporel indispensable car immuable et régulier dans des villes plutôt caractérisées par des évolutions arythmiques. Il apporte en ce sens un lien transgénérationnel dans la ville. De plus, l'arbre forme une valeur patrimoniale.

► **L'arbre, un support de gestion des eaux pluviales et une fonction anti-érosion.** L'arbre restitue de façon différée la pluie et évite ainsi la surcharge des réseaux d'assainissement. De plus, ses racines permettent de retenir l'eau mais aussi d'éviter les phénomènes d'érosion et donc de glissement de terrain.

► **L'arbre, un moyen de limiter les nuisances urbaines tels que le bruit, la pollution, les îlots de chaleur urbains et ainsi d'améliorer la santé des citoyens.** Les arbres contribuent à diminuer le taux de gaz carbonique, neutralisent les autres polluants atmosphériques (ozone, dioxyde, soufre...) et filtrent les poussières, cendres, pollens et les aérosols. En outre, ils apportent des bénéfices en termes d'économie d'énergie. En été, les feuilles peuvent intercepter jusqu'à 90 % des rayons solaires et en hiver, les arbres dépourvus de feuillage laissent passer les rayons du soleil, tout en gardant un effet de déviation du vent qui arrive sur les maisons, ce qui permet d'atténuer les besoins en chauffage. Par ailleurs, les plantations d'alignement auraient un effet contre la réverbération des bruits de la circulation automobile par les façades. Enfin, certains arbres sont efficaces en termes de phytoremédiation (dépollution des sols).

► **L'arbre, facteur de lien social et porteur d'un sentiment de sécurité.** On constate que plus les arbres sont nombreux sur l'espace public, plus l'espace public est utilisé et accueille des activités sociales nombreuses et diversifiées. Les arbres permettent une meilleure appropriation de la ville par les habitants. De plus, il a été démontré que leur présence atténue l'agressivité.

► **Une fonction nourricière à développer !** Fonction délaissée aujourd'hui, elle représente un potentiel important en termes de lien social, puisque les habitants se retrouvent alors autour des arbres fruitiers pour la cueillette.

Critères d'analyse

Complexité des moyens techniques mobilisés (qualitatif : outils complexes, techniques novatrices...)	Très facile	Plutôt facile	Plutôt complexe	Complexe
La réalisation de cette Charte relève du bon sens. Toutefois, un travail important de mobilisation de connaissances et de documentation en amont a été nécessaire pour soutenir le projet.				

Importance des moyens techniques mobilisés (quantitatif)	Très faible	Faible	Notable	Important
Nuls. L'établissement de cette Charte demande simplement de la réflexion.				

Compétences des moyens humains mobilisés (qualitatif : expertise...)	Très facile	Plutôt facile	Plutôt complexe	Complexe
Ce travail demande la présence de personnes ayant une expertise importante en foresterie. Il exige également un effort d'acculturation de la part des élus pour changer leur regard sur la question de l'arbre en ville.				

Importance des moyens humains mobilisés (quantitatif : main d'œuvre)	Très faible	Faible	Notable	Important
Seule une personne et plusieurs stagiaires ont travaillé sur la réalisation de la Charte de l'arbre au sein du Grand Lyon. Néanmoins, il est évident que ce type de démarche est assez chronophage, d'autant plus lorsqu'il y a un grand nombre d'acteurs à mobiliser.				

Importance des moyens financiers mobilisés	Très faible	Faible	Notable	Important
Cela dépend de ce que l'on veut faire autour de la Charte (la réalisation d'événementiel, d'inauguration, augmenterait considérablement les moyens financiers engagés). C'est une question de choix politique qui dépend de la décision des élus.				

Synthèse des moyens : Facilité de mise en œuvre	Très facile	Plutôt facile	Plutôt complexe	Complexe
Le projet est d'autant plus complexe qu'il rassemble de multiples acteurs. De plus cela exige un travail important pour convaincre tous les acteurs de l'importance de la Charte et de faire des compromis face aux points de vue divergents.				

Transposabilité dans un autre lieu / cadre / échelle	Très facile	Plutôt facile	Plutôt complexe	Complexe
...A la condition d'avoir des personnes motivées pour lancer le projet et d'avoir une dynamique territoriale.				



Résultats

Un bilan très positif de la première Charte de l'arbre (2000)

La première Charte de l'arbre a été une réussite tant du point de vue quantitatif que qualitatif. Le nombre d'arbres gérés par le Grand Lyon a doublé depuis 1990, passant de 40 000 arbres en 1990 à 80 000 en 2011. De plus, ce changement a été associé à un travail de durabilité des plantations. Cette première Charte a également engendré une dynamique de gestion durable et de coopération entre les différents acteurs du territoire. Elle a permis d'opérer un changement du regard sur les arbres en ville

La végétalisation des pieds d'arbres a un double avantage : elle protège le système racinaire et accroît la biodiversité par la présence de végétaux couvre-sol et par la faune spécifique que ceux-ci sont amenés à abriter. Source : Grand Lyon

au sein du Grand Lyon. L'arbre est de plus en plus vu comme « utile et rentable et ensuite beau ». De plus, la dimension paysage a pris une place considérable dans la réflexion de chacun. Le bilan de la première Charte est donc positif, tant pour la biodiversité, que pour le cadre de vie, le paysage, l'économie et les connaissances sur l'arbre en ville.

La deuxième Charte de l'arbre a un fort potentiel de réussite grâce à une mobilisation importante.

La deuxième Charte devrait pallier les défauts constatés dans la première, notamment le besoin d'avoir plus d'acteurs rassemblés autour de la Charte et de s'intéresser à tous les aspects du développement durable (social, économique et environnemental). Les réunions de préparation de la Charte ont été un succès puisque la plupart des structures conviées ont répondu à l'appel.

Les nombreuses actions de communication devraient permettre de sensibiliser les habitants du Grand Lyon de la réalisation de cette Charte et de son contenu.

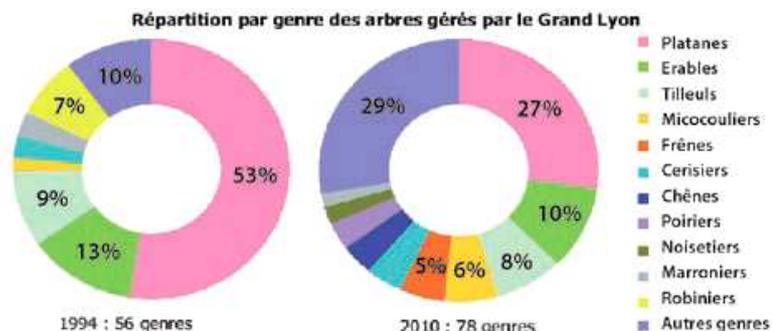


La fête de l'arbre est l'occasion d'organiser des moments festifs et conviviaux autour de l'arbre en ville avec tout type de public. Source : Grand Lyon.

Cette deuxième Charte a été déjà été signée par une vingtaine de structures début 2012. Une centaine de structures a été associée à la création de la Charte et l'on s'attend à l'adhésion à la Charte de 100 à 200 structures sur le Grand Lyon. Cette Charte a ainsi aujourd'hui tous les moyens pour créer une vraie dynamique, une émulation entre l'ensemble des acteurs concernés, pour s'orienter vers une véritable culture partagée de l'arbre sur le Grand Lyon.

Autres actions suscitées

La Charte de l'arbre a été présentée lors de salons ou de conférences diverses. En décembre 2011, par exemple, elle a été présentée au salon Paysalia à Eurexpo (Chassieu, Rhône) qui rassemble l'ensemble des acteurs du paysage.



La diversité des essences a considérablement augmentée suite à la première charte de l'arbre. Source : Grand Lyon

Le mot du porteur de projet (F. Ségur, Service Arbre et Paysage du Grand Lyon) :

Et si c'était à refaire ? : « On le referait, car cela répond à une vraie demande, de la part des élus et des professionnels notamment. ».

Synthèse de l'analyse

Éléments clés de la réussite du projet :

- Il faut prendre conscience que la réalisation d'une Charte de l'arbre est un travail de longue haleine et pour le long terme, qui nécessite en amont le soutien de plusieurs acteurs.
- La première étape de construction d'une Charte doit être la création d'une culture commune, d'une vision partagée entre les acteurs de l'arbre en ville.
- La réussite de la Charte est fortement liée au développement d'une gestion plus transversale de l'arbre entre les services d'une structure publique et à un échange entre les différentes compétences engagées.

Atouts / points forts

- Beaucoup d'acteurs ont participé à l'élaboration de la 2^e charte, ce qui est source d'une véritable culture partagée de l'arbre.
- Aucun thème débattu lors des réunions de préparation n'a été mis de côté.

Faiblesses / points à améliorer

- La Charte pourrait associer davantage le grand public pour être encore plus efficace.

Opportunités créées

La deuxième Charte offre la possibilité de s'ouvrir vers de nombreux partenariats et de lancer de nouvelles initiatives sur le territoire.

Menaces envisagées / perceptibles...

Risque que l'engouement des partenaires ne soit pas suivi d'engagements concrets.

Personne ou structure à contacter pour des informations complémentaires :

Frédéric Ségur

Responsable de l'unité de la voirie, arbre et paysage du Grand Lyon

fsegur@grandlyon.org

Tel : 04 78 95 70 65

La deuxième Charte est à télécharger sur : <http://www.grandlyon.com/Les-arbres.74.0.html>

Pour plus d'informations, voir la présentation de F. Ségur (mars 2010) :

<http://www.slideshare.net/idealconnaissances/la-Charte-de-larbre-du-grand-lyon-3620151>*Nous remercions les personnes interrogées : F. Ségur, le 13 décembre 2011.***Expériences similaires en Rhône-Alpes ou ailleurs**

➤ De nombreuses communes en France ont adopté une Charte de l'arbre, mais ces chartes sont chacune bien spécifiques et n'ont pas été réalisées de la même manière selon le contexte. En Rhône-Alpes, la ville de Grenoble a par exemple rédigé une Charte de l'arbre.

Plus d'informations sur l'arbre :

- Voir l'association Plante et Cité, qui apporte de nombreuses informations sur le paysage urbain. <http://www.plante-et-cite.fr/>
- Ouvrage : « *Du bon usage des arbres ; Un plaidoyer à l'intention des élus et des énarques* », de Francis Hallé ; éditions Actes Sud, octobre 2011.

ⁱ Voir http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/plan_nature_ville_durable2_cle114816.pdf

ⁱⁱ <http://echospaysage.unblog.fr/>

ⁱⁱⁱ <http://www.plante-et-cite.fr/>

^{iv} Voir la Charte sur : http://www.sfa-asso.fr/download/29681_SFACarte.pdf